

FORMATION SPÉCIFIQUE DÉSTINÉE AUX PERSONNES APPLIQUANT LES PROCÉDURES EXPÉRIMENTALES

Cette formation répond à un impératif ministériel dans le cadre de la législation sur les réglementations à l'expérimentation animale. Elle permet de maîtriser la théorie et la pratique relatives à l'expérimentation sur les animaux de laboratoire - *plus particulièrement les rongeurs*.

Enseignement théorique et pratique délivré par des enseignants-chercheurs, vétérinaires et chercheurs du secteur public et privé.

• Objectifs

Cette formation a pour but de former les participants aux bonnes pratiques en expérimentation animale. Elle est destinée au personnel en place dans les laboratoires participant directement aux expériences ainsi qu'aux personnes issues d'une formation spécifique d'animaliers antérieurement à la parution des dispositions réglementaires.

Cette formation est organisée par l'Institut Universitaire de Technologie de Montpellier en partenariat avec l'Université de Montpellier.

• Public

Cette formation s'adresse à tout personnel scientifique non responsable de projet, ingénieurs, techniciens, adjoints techniques et agents techniques, participant directement à des expériences sur des animaux vivants sous la direction d'un responsable titulaire de l'autorisation à expérimenter sur animaux.

• Pré-requis

Personnel ayant déjà manipulé des animaux vertébrés, partiellement formés à l'expérimentation animale, n'ayant pas fait l'objet de condamnation pour mauvais traitements à animaux.

• Validation

A l'issue de la formation, il est délivré une attestation finale, mentionnant la réussite au certificat de formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales, pour les stagiaires ayant obtenu la moyenne minimale de 10/20 à l'épreuve écrite. Dans le cas contraire, il est fourni à chaque participant une attestation de suivi de la formation.

• Nombre d'heures

35 heures

• Coût de la formation

1 500 €

Etablissement public non soumis à la TVA

• Session de formation

Février

• Lieu

IUT Montpellier-Sète

Département de Génie Biologique

99 Avenue d'Occitanie, 34 296 Montpellier cedex 5

Programme

PRÉSENCE OBLIGATOIRE À TOUTE LA FORMATION :
l'assiduité est l'une des conditions requises pour l'obtention de l'habilitation.

1. THÉORIE (28 heures)

Ethique en expérimentation animale

Réglementation en expérimentation animale

La règle des 3R

Anatomie et physiologie animales comparées

Animaux transgéniques

Comportement des rongeurs

Les contrôles sanitaires

Les différentes animaleries

Les pathologies des animaux de laboratoire

Soins pré et postopératoires

Anesthésie, analgésie, euthanasie

Apport de l'anatomopathologie en expérimentation

Méthodes alternatives à l'expérimentation animale

2. TRAVAUX PRATIQUES (1 journée)

Préhension et contention

Administration de substances

Comportement

Anatomie



Responsable pédagogique :

Lauriane ULMANN

Maître de Conférences à l'Université de Montpellier

lauriane.ulmann@umontpellier.fr

CONTACT

Renseignements administratifs :

SFC-UM

Service Formation Continue de l'Université de Montpellier

Élodie QUINION

Mail : elodie.quinion@umontpellier.fr

Téléphone : 04 34 43 21 91



SERVICE FORMATION CONTINUE
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER